

Réunion du Conseil Municipal de la commune de Vierville sur mer en date du jeudi 1^{er} octobre 2020

L'an deux mil vingt, le 1^{er} octobre à vingt heures 30, le conseil municipal de la commune de Vierville sur mer est réuni dans la salle de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire Monsieur Antoine de Bellaigue.

Etaient présents : M. DE BELLAIGUE Antoine, M. BOUGAULT Rémi, M. GIOT Jean, M. GOSSELIN François, Mme GUILBERT Isabelle, M. HARDEL Sébastien, M. HEDONT Thierry, M. LARONCHE Daniel, Mme PAMPALONE Marie-Françoise, Mme THIEBOT Coralie, Mme WAUGH Laurence formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme THIEBOT Coralie

1-Délibération terrain Marion situé rue de la hérode :

Monsieur Marion nous a contacté car il est propriétaire de deux parcelles de terre situées rue de la hérode, cadastrée AI 37 et AI 38. L'une de ces parcelles empiète sur la rue citée et l'autre est un bosquet.

Monsieur Marion souhaiterait céder ces parcelles pour l'euro symbolique à la commune. Il ne resterait donc à la charge de la commune que les frais notariés relatifs aux actes d'acquisitions.

Le conseil municipal valide à l'unanimité ces deux acquisitions et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les actes d'acquisitions.

2- Demande de subvention SNSM Grandcamp :

Notre commune a été sollicitée par la société nationale de sauvetage en mer de Grandcamp, qui intervient sur notre secteur pour assurer la sécurité sur notre plage et en mer.

Suite à une avarie, un des deux moteurs de leur vedette de sauvetage n'est plus opérationnel et le coût de cette réparation est d'environ 77 000 €. En cette période compliquée pour toutes les associations, ils sollicitent exceptionnellement les communes. Il est rappelé que cette association fonctionne grâce au dévouement des bénévoles.

Lors du dernier vote concernant les attributions de subventions, il restait une réserve à affecter, et après avoir échangé sur le sujet, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 300 euros.

3- Suppression et création de poste pour l'employé communal :

Suppression de poste d'employé communal à temps non complet :

Suite au départ à la retraite d'un des employés communaux, le conseil municipal avait décidé de supprimer le poste à 35h00 pour partir vers un poste à 21h00.

Après réflexion et constat du travail à effectuer, le conseil décide de supprimer le poste de 21h 00 pour partir sur un poste à 28h00.

Pour ce faire, une procédure est prévue par le Centre de gestion, qui est seul, habilité à supprimer un poste.

La 1^{ère} étape étant la saisine du Comité Technique Paritaire.

Les membres du conseil municipal donnent tous pouvoirs à M. Le Maire pour se rapprocher du Comité Technique Paritaire afin d'établir cette procédure de suppression de poste, dans le cadre du remplacement du départ en retraite de M. Leroux Pascal.

Création de poste d'employé communal à temps non complet :

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de créer 1 emploi d'adjoint technique, en raison du départ en retraite d'un agent à 35h00. La commune faisant appel à des services extérieurs pour l'entretien, la charge d'un agent a diminué (35h00 vers 28h00).

Le Maire propose à l'assemblée, la création d'un poste d'adjoint technique, permanent à temps non complet à raison de 28h00 par semaine.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/10/2020,

Filière : .Technique,

Cadre d'emploi : C,

Grade : .Adjoint technique :

- ancien effectif 3 (Nombre)

- nouvel effectif 4 (Nombre)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la modification, du tableau des emplois, ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

4- Délibération pour autorisation de recrutement pour remplacements occasionnels :

La trésorerie demande à ce que le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer les contrats de remplacement occasionnel (CDD) comme par exemple remplacement de l'agent de l'agence postale pendant son absence, remplacement d'un agent malade, besoin occasionnel etc...

Le conseil décide d'autoriser monsieur le maire à signer ce type de contrat.

5- Utilisation de la base nautique :

1) Rappel :

La base nautique de Vierville sur mer est actuellement utilisée exclusivement par Eolia pour des activités sportives.

La commune a établi une convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit en 2009. Elle est conclue pour 5 années, ensuite elle peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée, adressée 2 mois à l'avance.

D'autre part, l'Intercommunalité a une délégation de service public avec Eolia qui doit assumer l'animation des 3 plages d'Omaha-Beach (Colleville, Saint Laurent et Vierville).

2) Situation actuelle :

Le conseil à l'unanimité considère que l'utilisation de la base nautique est quasiment nulle à l'exception de 3 sorties de longue côte par semaine dans le meilleur des cas...

Le bâtiment sert principalement de lieu de stockage du matériel utilisé sur les 2 autres bases, ce qui n'est pas la destination de ce local.

3) Echanges avec Eolia :

Nous lui avons fait part de notre étonnement courant août en pleine saison estivale en lui précisant que la convention qui nous lie, pouvait être résiliée.

Il nous a répondu par un message « fleuve » prétextant de nombreuses excuses et soulignant qu'en tout état de cause «Vierville a toujours été déficitaire... ».

Nous considérons que cette base n'est pas utilisée de manière optimum par Eolia depuis de nombreuses années.

En effet, ce problème est récurant et à ce titre Eolia promet que l'année suivante sera bien meilleure !!

4) Mutualisation base nautique :

Nous proposons de résilier la convention d'exclusivité qui nous lie avec Eolia, ce qui nous permettrait de mutualiser le bâtiment entre plusieurs intervenants sportifs.

En effet nous avons déjà 2 demandes : H'Omaha Nature et Easy Longe Côte

Ces 2 structures nous ont donné avec précision la liste des animations qu'elles pourraient faire sur notre plage et ce quasiment toute l'année.

Antoine de Bellaigue a proposé à Patrick Thomines Président de l'Intercom, ce local, qui pourrait éventuellement servir de relai à la base nautique de Grandcamp ?

Il en a pris bonne note et examine cette proposition.

5) Conclusions :

Nous proposons d'informer Eolia de notre décision de résilier la convention actuelle en organisant un rendez-vous avec son responsable, le maire et les 3 adjoints de notre commune.

Ensuite, prévoir une convention de mutualisation de ce local en définissant les règles d'utilisations, les obligations d'animations, la répartition des charges financières et ce entre les X occupants.

Cette nouvelle convention pourrait être opérationnelle au 1er janvier 2021.

Les membres du conseil municipal partagent cette analyse à l'unanimité et demandent que cette délibération soit transmise au Président de notre intercommunalité Monsieur Patrick Thomines.

6- Délibération logement (CCAS) rue du hamel au prêtre :

Le logement communal situé 3 rue du Hamel au Prêtre est vacant depuis le 30 septembre. Nous avons lancé courant septembre une annonce de location, afin que ce logement puisse être reloué rapidement.

Nous avons eu 3 visites et tous ont aimé ce logement.

Après avoir regardé les 3 dossiers, le conseil municipal donne son aval pour louer le logement à un couple vivant actuellement à Trévières.

Les formalités relatives à cette location pourront être effectuées dès le 2 octobre 2020 pour qu'ils accèdent au logement au plus vite.

Le loyer est fixé à 550 € par mois.

Le conseil donnant tout pouvoir au Maire pour effectuer ces formalités.

7- Salle paroissiale : échange avec Frère Renaud :

La salle paroissiale de Vierville construite en 1995 est propriété de la paroisse de Saint Exupère en Bessin. Elle est utilisée, par celle-ci, 2 fois par mois pour les répétitions de chants.

Le Frère Renaud est venu pour faire un point sur l'utilisation de cette salle et souhaitait savoir si nous avons des idées pour qu'elle soit mieux utilisée.

Nous sommes donc amenés à nous questionner sur une nouvelle utilisation ou peut-être une acquisition...

Pour information, nous devons rencontrer le 19 octobre prochain « Calvados Attractivité » dans le cadre du projet d'aménagement de la Vélomaritime entre Grandcamp-Maisy et Vierville-sur-Mer.

Ce service qui dépend du Conseil Départemental est un partenaire dans les projets territoriaux, que ce soit sur le volet tourisme ou sur celui de l'attractivité et il peut nous apporter des idées sur une utilisation de ce bâtiment.

8- Délibération suite aux observations des élus communaux sur le PLUi :

Pour mémoire, une enquête publique a été organisée du lundi 24 août au vendredi 25 septembre 2020 afin de consulter la population sur l'élaboration du PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) et sur l'abrogation de cartes communales.

Le projet de PLUi, éventuellement modifié au terme de l'enquête publique, sera présenté et approuvé en conseil communautaire. Il déterminera par la suite les règles de l'urbanisme à l'échelle intercommunale.

Le conseil municipal délibère afin de pouvoir faire figurer à ce dossier d'enquête publique, les observations faites par élus. Ces remarques sont reprises ci-dessous :

| Remarques de la commune de Vierville-sur-mer à l'enquête publique PLUi (août 2020) | |
|---|--|
| <i>Pièce du PLUi</i> | <i>Détail de la remarque</i> |
| Remarques DDTM14 | La commune de Vierville-sur-mer considère que les zones construites « La Hérode », « Le Vaumicel » et « Boulevard de Cauvigny » sont des zones urbaines qui peuvent accueillir de nouvelles constructions. |
| Règlement écrit | Espaces réservés : erreur pour 15-1 (« parking temporaire de délestage » au lieu de « cheminement »), taille et métrage à revoir. Voir le PLU actuel. |
| Règlement graphique | Erreur de numérotation de parcelles : les parcelles AD83 et AD84 sont numérotées improprement AD72 (bd de Cauvigny). |

| | |
|---------|--|
| | Référence cadastre disponible, si une modification est intervenue la mairie n'a pas été informée. |
| | Espaces réservés : l'espace 15-1 n'est pas indiqué sur le règlement graphique Il correspond aux parcelles 105 et 106 et une partie des parcelles 177, 183, 189 et 170 au nord du Mont Olive (voir PLU actuel). |
| | Bâti remarquable : Erreur au niveau de la zone du Vaumicel, c'est la tour située à la limite de la parcelle 141 et non le bâti de la parcelle 138. |
| | Bâti remarquable : Oubli au niveau de la zone du château de Vierville (propriété Hausermann), pigeonnier. |
| | Bâti remarquable : Oubli au niveau de la zone du château de Vierville (propriété Hausermann), tour et mur associé. |
| | Bande d'inconstructibilité : Oubli de la bande de 3 mètres existante en zone Ua (boulevard de Cauvigny) du PLU actuel de la commune. |
| | Linéaire remarquable à protéger, murs : Oubli de la protection du mur de la chasse aux Frênes des deux côtés. |
| Annexes | Annexe servitudes d'utilité publiques, document écrit page 14 : Manoir du Vaumicel et non Veaumicel. |

9- Décision de modification de budget :

1^{er} point : Suite aux différentes migrations, la trésorerie vient de retrouver une caution versée en 1999 d'un montant de 228.67 €.

Après recherche nous n'avons pas pu identifier de qui provenait cette caution car le montant ne correspond à aucun de nos anciens locataires.

Nous devons donc prendre une délibération pour indiquer que les recherches ont été infructueuses et autoriser la trésorerie à passer les écritures d'ordre budgétaires suivantes :

- Débit du compte 165 pour 228.67 €
- Crédit du compte 1068 pour 228.67 €

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette opération comptable.

2nd point : La trésorerie nous informe d'une discordance entre l'état de la dette et les mandats effectués pour le prêt de 100 000€ pour les travaux de la mairie (5000 € par an en capital 1641). Cette discordance s'explique par un rejet de mandat 379 de 2017 par la trésorerie qui nous demandait de commencer à passer les échéances en 2018. Néanmoins à ce jour nous avons donc un décalage d'une année puisque le tableau d'amortissement commençait en 2017. Nous devons donc maintenant régulariser sur 2020 l'échéance de 2017....il est donc nécessaire de passer les écritures suivantes (car non prévue au budget)

- Débit du compte 678 pour - 5 000 €
- Crédit du compte 023 pour + 5000 €
- Débit du compte 021 pour + 5000 €
- Crédit du compte 1641 pour + 5000 €

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette opération comptable.

10- Surveillance des plages 2021 : logement des sauveteurs / fonctionnement :

Nous souhaitons échanger avec le président de l'intercom, Monsieur Patrick Thomines sur une éventuelle réorganisation de la gestion de la surveillance de plages, sur 2 points en particulier :

Fonctionnement et gestion du matériel : Ne pourrait-on pas imaginer une mutualisation du matériel (bateau et tracteur) pour les 3 plages de Vierville, Saint Laurent et Colleville ? Ce qui réduirait les coûts de chaque commune.

Logement des sauveteurs : Chaque commune gère et prend en charge le logement des sauveteurs et nous proposons une réflexion avec l'intercom sur l'utilisation du grand logement situé au-dessus du centre de loisirs à Vierville, comme logement pour les sauveteurs des 3 communes pendant la saison estivale.

Nous reviendrons sur les différents échanges sur ce dossier, au fur et à mesure de nos rencontres avec tous les acteurs concernés par la surveillance des 3 plages (Intercom, Colleville, Saint Laurent et Vierville)

11-Urne funéraire d'un particulier :

Au cours de l'été 2020, lors d'une visite des bâtiments dits « de l'ancienne boucherie », sis au 30, rue Pavée, le propriétaire a découvert une urne cinéraire munie extérieurement d'une plaque portant l'identité du défunt et le nom du crématorium. Ces bâtiments furent achetés par enchère publique le 3 octobre 2019. Cette urne a été remise à la mairie.

Cette urne présente l'indication suivante : SEBASTIEN DEDOBBELEER 1977 – 2018 CREMATORIUM DE BRIX

Monsieur Dedobbeleer est l'ancien propriétaire des bâtiments, il est décédé à Surrain (Calvados) en 2018. Il habitait à Vierville-sur-mer avec sa compagne et ses trois enfants. Après avoir examiné l'intérieur du

logement, il semble que sa compagne soit partie précipitamment avec ses enfants. La famille du défunt est à ce jour injoignable.

Le conseil municipal décide de placer l'urne contenant les cendres de Monsieur Dedobbeleer dans l'ossuaire de la commune qui se trouve dans le cimetière communal. Le conseil municipal décide d'effectuer cette opération gratuitement et de la réaliser avec le respect dû aux morts. La conservation de l'urne cinéraire dans l'ossuaire de la commune durera au-moins une année.

Le conseil municipal décide que dans un an, il sera procédé à une recherche de l'adresse de la compagne de Monsieur Dedobbeleer. Si la famille reste injoignable, le conseil municipal pourra décider de procéder à la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir de la commune.

Le conseil municipal décide qu'il sera envoyé copie de cette délibération à la ville de Namur en Belgique où Monsieur Dedobbeleer est né.

12- Informations : Intercom, Collectéa, Cérémonies du 6 juin 2021, Vélo-route, réserve naturelle falaise :

Intercom,

Patrick Thomines a été élu le 11 juillet dernier à la présidence de l'intercom Isigny Omaha ainsi que 12 vice-présidents.

La première réunion du 23 juillet, était principalement organisée pour nommer les représentants aux commissions extérieures.

Comme lors des précédents mandats, nous vous informerons des points importants évoqués lors de ces conseils.

Antoine DE BELLAIGUE fait partie de la commission Développement Economique et de la commission Aménagement Urbanisme, Daniel LARONCHE fait partie de la commission Voirie.

Collectéa,

Pour exercer sa compétence dans la gestion des déchets qui consiste au ramassage et au traitement des déchets ménagers et assimilés, la Communauté de Communes adhère au syndicat mixte intercommunal des surplus ménagers du Bessin dit Collectéa. Conformément aux statuts de Collectéa, le Conseil Communautaire devait désigner 13 délégués titulaires.

Antoine DE BELLAIGUE a été élu au poste de délégué titulaire, lors du conseil communautaire du 23 juillet 2020.

SDEC ENERGIE,

Le 15 septembre 2020, Rémi BOUGAULT a été élu représentant au comité syndical du SDEC ENERGIE pour représenter la COMMISSION LOCALE D'ENERGIE ISIGNY-OMAHA INTERCOM

Cérémonies du 6 juin 2021,

Le comité du débarquement s'est réuni le 9 septembre dernier pour évoquer entre autre, le bilan du 76^{ème} et l'organisation du 77^{ème} anniversaire. Le site retenu est Vierville sur mer. Nous serons donc amenés à travailler de nouveau sur cet évènement.

Dans le cadre du projet privé d'évocation historique « Hommage aux Héros » en Normandie, le Comité du Débarquement a accepté la mission proposée par le président de Région Hervé Morin : devenir comité d'éthique sur ce dossier.

Ce comité d'éthique aura pour mission de veiller au respect de la mémoire des combattants et de la vérité historique.

Vélo-route,

La voie verte entre Grandcamp-Maisy et Vierville-sur-mer du Plan Vélo du département du Calvados sera bientôt opérationnelle. Le tronçon et ses aménagements sont présentés au conseil municipal.

Le vélo route est en voie partagée sur une partie de la rue de la Hérode et il est prévu le long de cette voie partagée la réalisation d'une sente en sable stabilisée pour piétons (côté mer).

Il est prévu de réaliser deux « plateaux » sur la départementale : (i) un sur le boulevard de Bedford pour une traversée de la voie verte et (ii) un deuxième pour sécuriser la voie verte le long du monument de la Garde Nationale US. Ces plateaux seront réalisés par le département du Calvados et ensuite reversés à la commune car ils sont en agglomération.

Pour ce qui concerne l'intendance hors agglomération : (i) les clôtures et le revêtement sont à la charge du département, (ii) le mobilier des parkings et des aires de repos sont à la charge du département et (iii) l'entretien serait à la charge de l'Intercommunalité Isigny-Omaha.

L'instruction du dossier est en cours pour ce qui concerne la traversée du site Natura 2000, le dossier sera ensuite présenté au Comité National pour la Protection de la Nature et des Sites (CNPS) en octobre 2020 puis l'avis du ministre concerné sera demandé. Ceci implique qu'il n'y aura pas de travaux en 2020 et que l'ouverture du vélo route est prévue pour l'automne 2021.

Réserve naturelle falaise,

Projet de création de la réserve naturelle nationale des falaises Jurassiques du Calvados.

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) porte le projet de classement national de ce patrimoine géologique du Jurassique (de -201 millions d'années à -145 millions d'années). Cette réserve concerne plusieurs sites dans le Calvados dont les falaises du Bessin Occidental et Oriental de chaque côté de la plage d'Omaha. Une réunion s'est déroulée à Formigny le 21 septembre 2020 pour présenter et discuter la partie du projet qui s'étend du pont du Hable (Cricqueville-en-Bessin) à Vierville-sur-mer. La zone concernée en profondeur terrestre s'étend du zéro de la côte marine du Service Hydrographique et Océanographique de la Marine (SHOM) à la voie verte (non incluse). Ce classement permettrait d'avoir des ressources supplémentaires pour conserver le site mais aussi sa mémoire puisque les falaises subissent l'érosion. Le gestionnaire serait le département du Calvados puisqu'il est propriétaire de la totalité des terrains concernés. Durant cette première réunion la DREAL a demandé l'appui des communes pour recenser les usages, les associations de tous types concernées par cette zone géographique, les accès à la plage qui existent actuellement,...

Une enquête publique est prévue au deuxième semestre 2021 avant le classement.

13-Affaires diverses :

La journée de l'énergie sera organisée le 14 octobre prochain par l'Intercom d'Isigny-Omaha.

L'objectif de ce forum est de mettre en relation directe la population et un réseau de partenaires spécialisés. Le souhait est d'apporter des réponses concrètes aux usagers aussi bien en termes de rénovation énergétique que de gestion des déchets.

Randonnée équestre de la Saint Hubert, organisée par Hubert Lefevre de Colombières fera une halte le samedi 10 octobre vers midi, au château du Vaumicel.

Plus aucun membre du conseil municipal ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 23 heures.